



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question écrite n° 81289

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports au sujet des infirmiers de secteur psychiatrique. En effet ces dernières souhaitent, comme cela avait été suggéré par le sénateur Alain Milon dans un rapport sur la prise en charge psychiatrique, qu'il soit possible pour des infirmiers déjà titulaires d'un diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique d'exercer une activité libérale. Ceci permettrait notamment d'accompagner les patients, d'effectuer des visites à domicile et de prendre le temps de s'assurer que ceux-ci suivent correctement leur traitement. C'est pourquoi elle demande de bien vouloir lui indiquer s'il est prévu de permettre l'exercice de cette profession en libéral.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81289

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6555

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)